

VILLE DE PULLY

Municipalité

Préavis N° 06 - 2012 au Conseil communal

Chemin du Grillon Sud

Renouvellement des conduites industrielles - mise en
séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

Crédit demandé CHF 650'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal

Pully, le 18 avril 2012

Table des matières

1.	Objet du préavis	4
2.	Situation géographique	5
3.	Etat des réseaux et descriptif des travaux	5
3.1.	Réseau d'eau potable	5
3.1.1.	Réseau existant	5
3.1.2.	Réseau projeté	5
3.1.3.	Estimation du coût des travaux	6
3.2.	Réseau d'électricité basse tension	6
3.2.1.	Réseau existant	6
3.2.2.	Réseau projeté	6
3.2.3.	Estimation du coût des travaux	7
3.3.	Réseau d'éclairage public aérien	7
3.3.1.	Réseau existant	7
3.3.2.	Réseau projeté	7
3.3.3.	Estimation du coût des travaux	8
3.4.	Réseau d'assainissement	8
3.4.1.	Réseau existant	8
3.4.2.	Réseau projeté	8
3.4.3.	Estimation du coût des travaux	8
3.5.	Réseau des routes	9
3.5.1.	Réseau existant	9
3.5.1.1.	Etat de l'infrastructure de la chaussée	9
3.5.2.	Réseau projeté (chaussée)	9
3.5.3.	Estimation du coût des travaux	9
4.	Procédures	10
4.1.	Préambule	10
4.2.	Procédure de consultation du projet de mise en séparatif	10
4.2.1.	Examen préalable par le SESA	10
4.2.2.	Enquête publique	10
4.2.2.1.	Opposition	10
4.2.2.1.1	Opposition de M. Peter Sceres et Mme Sabrina Piraino, av. de l'Avenir 3	10
4.2.2.1.2	Détermination de la Municipalité	11
4.2.2.2.	Observation	12
4.2.2.2.1	Observation de M. Charles Imoberdorf, av. de l'Avenir 1	12
4.2.2.2.2	Détermination de la Municipalité	12
5.	Demande de crédit et de financement	13
5.1.	Récapitulation des coûts (uniquement Grillon Sud)	13
5.2.	Crédit demandé	13
5.3.	Récapitulatif des prestations du personnel communal	14

6. Planification des travaux	14
7. Développement durable	14
7.1. Cohérence sur le plan économique	15
7.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement	15
7.3. Cohérence sur le plan social	15
8. Conclusions	16
9. Annexes	17

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

La rupture de conduite survenue sur le réseau de distribution d'eau potable le vendredi 29 juillet 2011 au ch. du Grillon Sud (cf. situation géographique chap. 2) a eu des conséquences particulièrement importantes, tant en termes de dégâts qu'en termes financiers.

Les travaux d'urgence ont certes permis de rétablir l'accès aux riverains, mais sont insuffisants pour garantir la stabilité d'une conduite d'eau potable dont le matériau (la fonte grise) est extrêmement sensible aux mouvements de terrain.

Afin de réduire le risque que d'autres événements aussi coûteux ne surviennent à nouveau sur ce tronçon, et parce que le renouvellement de cette conduite, vieille de 55 ans, se justifie pleinement, sa réhabilitation doit être effectuée dans les délais les plus brefs, sur 130 m, entre l'av. des Peupliers et le ch. du Grillon 1.

Les services techniques communaux pulliérans ont, dès lors, évalué les risques réels encourus et procédé à une analyse de leurs réseaux respectifs construits entre les années 1920 et 1960. Leurs conclusions vont dans le sens d'une réhabilitation des réseaux d'électricité et d'éclairage public, ainsi que d'une mise en séparatif du réseau d'assainissement et d'une réfection de la chaussée.

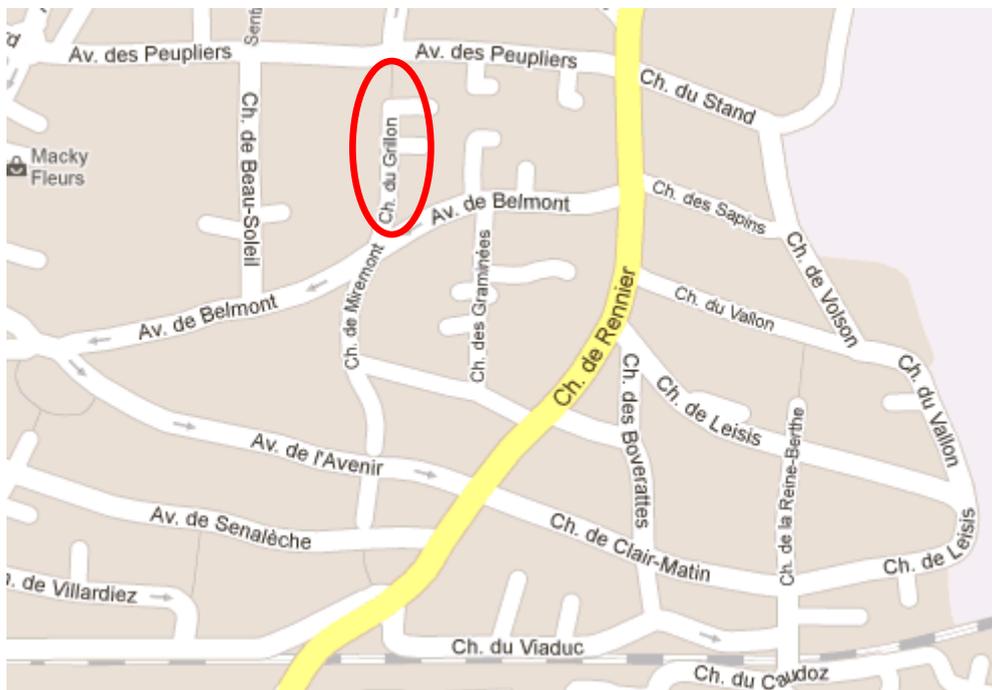
Le Service de l'électricité de Lausanne et Swisscom procéderont, à leurs frais, à la pose de nouvelles conduites.

Le plan d'investissement 2011 - 2015 prévoit un préavis global comprenant la réhabilitation en parallèle des réseaux et des chaussées de l'av. de l'Avenir Est et du ch. du Grillon Sud.

En raison des nombreuses oppositions recueillies à la suite de la mise à l'enquête, notamment en ce qui concerne la mise à double sens de l'av. de l'Avenir, la Municipalité propose à votre Conseil de réaliser les travaux urgents relatifs au ch. du Grillon Sud et de reporter le chantier « Avenir Est » pour complément d'étude.

Le coût des travaux à la charge de la Ville de Pully, établi sur la base des soumissions rentrées, s'élève à CHF 650'000.00 TTC.

2. Situation géographique



3. Etat des réseaux et descriptif des travaux

3.1. Réseau d'eau potable

3.1.1. Réseau existant

La conduite d'eau potable, en fonte grise Ø 200 mm datant de 1956, est en fin de vie. La dernière rupture qu'elle a subie remonte au 29 juillet 2011. Elle a occasionné des dégâts très importants (plus de CHF 50'000.00) et a fortement endommagé la structure de la route. Cette conduite maîtresse, permettant l'alimentation des réservoirs des Daillettes depuis la station de pompage de Rennier, repose désormais dans un environnement instable et doit impérativement être renouvelée.

3.1.2. Réseau projeté

En ce qui concerne le renouvellement du réseau de distribution d'eau de boisson, la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) procédera :

- à la pose d'une nouvelle canalisation en polyéthylène (PE), Ø extérieur 200 mm, d'une longueur totale de 130 m ;

- au remplacement d'une borne hydrante pour renforcer le réseau de défense incendie ;
- au remplacement, sur le domaine public, du branchement des immeubles riverains raccordés sur la nouvelle conduite.

En fonction de l'état des conduites privées, les propriétaires riverains seront appelés, le cas échéant, à les changer à leurs frais et à les raccorder sur la nouvelle canalisation.

3.1.3. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier (génie civil)	CHF	15'000.00
Main-d'œuvre mise en provisoire (entreprise externe)	CHF	2'500.00
Canalisations et appareillage (fourniture)	CHF	65'000.00
Main-d'œuvre par entreprise externe	CHF	16'000.00
Génie civil, constr. de réseaux enterrés (y c. mise en provisoire)	CHF	43'000.00
Régie sur les travaux de génie civil	CHF	5'500.00
Sous-total	CHF	147'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7%)	CHF	10'400.00
Total HT	CHF	157'400.00
TVA 8%	CHF	12'600.00
Total général réseau d'eau potable (TTC)	CHF	170'000.00

Une demande de subside sera présentée à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). La subvention est estimée à CHF 12'000.00.

Le montant des prestations du personnel du réseau concerné est estimé à CHF 11'000.00, auquel s'ajoutent CHF 17'000.00 pour les prestations du personnel du bureau technique. Ces sommes comprennent l'établissement des projets, les devis, la mise en place de l'alimentation provisoire, la surveillance des travaux, les métrés ainsi que la mise à jour des plans et le décompte final.

3.2. Réseau d'électricité basse tension

3.2.1. Réseau existant

Les bâtiments sont alimentés par d'anciens câbles plomb datant d'avant 1955, en dérivation du câble principal. Ce type d'alimentation n'est plus conforme aux normes appliquées par la Ville de Pully. Le réseau souterrain d'éclairage public est obsolète.

3.2.2. Réseau projeté

En ce qui concerne le renouvellement du réseau d'électricité basse tension (ci-après BT) et de l'éclairage public souterrain, la DTSI procédera :

- à la réhabilitation du réseau principal électrique sur 130 m ;

- à la mise en place d'un ruban d'acier galvanisé pour la mise à terre ;
- à la rénovation des branchements des anciens bâtiments riverains ;
- au renouvellement du réseau souterrain de l'éclairage public ;
- à la réhabilitation d'une armoire électrique existante.

3.2.3. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier (génie civil)	CHF	3'000.00
Appareillage y c. armoires électriques (BT)	CHF	19'000.00
Génie civil, constr. de réseaux enterrés (y c. mise en provisoire)	CHF	27'400.00
Régie sur les travaux de génie civil	CHF	3'300.00
Sous-total	CHF	52'700.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7%)	CHF	3'800.00
Total HT	CHF	56'500.00
TVA 8%	CHF	4'500.00
Total général réseau d'électricité BT (TTC)	CHF	61'000.00

Le montant des prestations du personnel du réseau concerné est estimé à CHF 20'000.00, auquel s'ajoutent CHF 6'000.00 pour les prestations du personnel du bureau technique. Ces sommes comprennent l'établissement des projets, les devis, la surveillance des travaux, le tirage et le raccordement des câbles, les métrés ainsi que la mise à jour du cadastre souterrain et le décompte final.

3.3. Réseau d'éclairage public aérien

3.3.1. Réseau existant

Le matériel existant n'est pas adapté à l'éclairage d'une route de desserte. Il est par ailleurs obsolète (puissance de 70 W).

3.3.2. Réseau projeté

Le projet de renouvellement de l'éclairage est conforme aux lignes directrices du Plan directeur de l'éclairage public (PDEP).

La puissance sera abaissée à 35 W. Les mâts existants n'étant pas compatibles avec le type de luminaires prévu, ils seront dès lors remplacés dans leur intégralité. Les mâts et luminaires en bon état seront, quant à eux, réutilisés dans le cadre d'autres projets et pour l'entretien courant.

3.3.3. Estimation du coût des travaux

Ensemble d'éclairage (luminaires, fûts + ampoules)	CHF	10'500.00
Petit matériel (coupe-circuits, câbles, bornes de dérivation, etc.)	CHF	2'500.00
Régie pour les travaux de génie civil (env. 15%)	CHF	1'950.00
Total HT	CHF	14'950.00
TVA 8%	CHF	1'050.00
Total général réseau d'éclairage public aérien (TTC)	CHF	16'000.00

Le montant des prestations du personnel du réseau concerné est estimé à CHF 8'500.00, auquel s'ajoutent CHF 1'500.00 pour les prestations du personnel du bureau technique. Ces sommes comprennent l'établissement des projets, les devis, la surveillance des travaux, le tirage et les raccordements des câbles, les métrés, ainsi que la mise à jour du cadastre et le décompte final.

3.4. Réseau d'assainissement**3.4.1. Réseau existant**

Le bassin versant considéré dans le cadre de ce projet est, selon le Plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE), celui de Grillon. Un collecteur unitaire en béton d'un Ø de 400 mm (sous-dimensionné), datant des années 60, récolte les eaux mixtes du ch. du Grillon Sud entre l'av. des Peupliers et celle de Belmont. Les habitations riveraines sont raccordées pour la plupart en système unitaire.

3.4.2. Réseau projeté

Selon le PGEE, les eaux de ce secteur doivent être traitées en système séparatif. Le remplacement du collecteur permettra la mise en séparatif d'une quinzaine de bâtiments de ce bassin versant. Il se composera de canalisations d'un Ø de 300 à 350 mm pour les eaux usées et d'un Ø de 400 à 500 mm pour les eaux claires.

3.4.3. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier	CHF	29'000.00
Travaux de génie civil (fouilles, remblayages, etc.)	CHF	156'500.00
Canalisations et évacuation des eaux (fourniture et pose)	CHF	77'000.00
Contrôles TV + curages des collecteurs	CHF	1'200.00
Régie sur les travaux de génie civil	CHF	25'000.00
Sous-total	CHF	288'700.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7%)	CHF	20'500.00
Total HT	CHF	309'200.00
TVA 8%	CHF	24'800.00
Total général réseau d'assainissement (TTC)	CHF	334'000.00

Le montant des prestations du personnel du bureau technique, pilote du projet, est estimé à CHF 50'000.00 pour ce réseau. En phase projet, cette somme comprend la planification générale, la synthèse des besoins des différents services, l'établissement des projets, des soumissions, des plans d'exécution, les contacts avec les propriétaires privés, l'élaboration du présent préavis, les prestations d'évaluation des entreprises, ainsi que les propositions d'adjudications.

En phase d'exécution, le bureau technique effectue les prestations de direction des travaux, de relevé des ouvrages exécutés et veille au respect des coûts, de la qualité et des délais du projet dans son ensemble.

3.5. Réseau des routes

3.5.1. Réseau existant

3.5.1.1. *Etat de l'infrastructure de la chaussée*

La rupture de la canalisation d'eau potable du 29 juillet 2011 a détruit la quasi-totalité de l'infrastructure de la chaussée.

3.5.2. Réseau projeté (chaussée)

Les couches de réfection peuvent être résumées comme suit :

Couche de roulement	épaisseur	3 cm
Couche de support	épaisseur	5 cm
Fondation	épaisseur	30 cm

3.5.3. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier	CHF	8'000.00
Fouilles et terrassements	CHF	9'500.00
Superstructure chaussée	CHF	25'000.00
Evacuation des eaux de la chaussée	CHF	2'500.00
Frais de géomètre	CHF	10'000.00
Régie sur les travaux de génie civil	CHF	4'500.00
Sous-total	CHF	59'500.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 7%)	CHF	4'400.00
Total HT	CHF	63'900.00
TVA 8%	CHF	5'100.00
Total général réseau des routes (TTC)	CHF	69'000.00

Les prestations, identiques à celles mentionnées sous chiffre 2.4.3 pour l'assainissement, du personnel du bureau technique, pilote du projet, s'élèvent à un montant de CHF 7'000.00 pour ce réseau.

4. Procédures

4.1. Préambule

Le projet global « Avenir Est et Grillon Sud » a été soumis aux procédures légales.

La mise à l'enquête publique pour les aménagements routiers, qui s'est déroulée du 24 février au 26 mars 2012, ne concerne que le projet « Avenir Est ». Ce dernier, qui comprenait entre autres, la mise en double sens de l'av. de l'Avenir, a suscité de nombreuses oppositions qui ont conduit la Municipalité à le reporter pour un complément d'étude. Cette dernière a transmis aux opposants, le 23 avril 2012, un courrier recommandé dans lequel est indiqué le retrait dudit projet.

Les travaux routiers prévus au ch. du Grillon Sud ne nécessitent pas de mise à l'enquête (travaux de réfection avec modifications de minime importance) et peuvent dès lors se réaliser.

4.2. Procédure de consultation du projet de mise en séparatif

4.2.1. Examen préalable par le SESA

Le dossier d'assainissement, tel que soumis à l'enquête publique, a été transmis au Service des eaux, sols et assainissement du Canton (ci-après SESA) le 28 février 2012 pour examen préalable. Par courrier du 22 mars 2012, le SESA a accepté le projet qui n'a suscité aucune remarque particulière.

4.2.2. Enquête publique

Le projet « Avenir Est et Grillon Sud » a été soumis à enquête publique du 24 février au 26 mars 2012.

4.2.2.1. Opposition

4.2.2.1.1 Opposition de M. Peter Sceres et Mme Sabrina Piraino, av. de l'Avenir 3

Motifs

Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux,

Tout d'abord nous remercions la Municipalité, et en particulier les Chefs de service concernés, pour la présentation du projet « avenue de l'Avenir « est » et chemin du Grillon « sud » mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, à la séance publique du 22 février 2012 avant sa publication pour l'enquête administrative sur la FAO.

La présentation du projet ainsi que la lecture complète du dossier d'enquête déposé à la Damataire, nous a ainsi permis d'apprécier l'étendue du projet et ses motivations.

C'est sur la base de ces éléments que nous nous permettons de présenter une opposition formelle à la seule partie concernant les travaux sur l'avenue de l'Avenir.

On connaît la situation des canalisations qui se trouvent en face à notre parcelle. Déjà victimes en 2006 et 2008 de la rupture de la canalisation d'eau et d'une conséquente inondation dans notre sous-sol, on a pu constater l'exécution d'interventions d'urgence qui restent partielles et insuffisantes.

Toutefois, on remarque aussi que le deuxième projet au pilier public sur la mise en double sens de l'av. de l'Avenir doit être clarifié avant son exécution et il pourrait risquer de ne pas être approuvé dans le timing prévu de juillet 2012.

De ce fait, nous demandons à la Municipalité d'ouvrir la chaussée à l'« est » de l'Avenir une seule fois pour l'exécution de tous travaux nécessaires, en évitant à nous et à tous les habitants du quartier deux fois les désagréments routiers, d'environnement et du bruit que ces travaux engendreront.

Dans l'attente d'être entendus, et en restant à votre entière disposition pour toutes questions complémentaires, nous vous adressons, Madame et Messieurs, nos salutations distinguées.

4.2.2.1.2 Détermination de la Municipalité

Le projet initial prévoyait, en sus des travaux de collecteurs à l'av. de l'Avenir Est et au ch. du Grillon Sud, des aménagements routiers sur l'av. de l'Avenir comprenant, entre autres, la mise en double sens de cette dernière. Or la mise à l'enquête de ces aménagements a suscité de nombreuses oppositions qui ont conduit la Municipalité à reporter les travaux routiers de l'av. de l'Avenir et à effectuer un complément d'étude. Par conséquent, les travaux de collecteurs prévus à l'av. de l'Avenir Est sont également repoussés.

En effet, la Municipalité, comme le demandent les opposants, ne veut pas réaliser de manière dissociée les travaux d'infrastructures souterraines et les aménagements routiers. Ils feront l'objet d'un nouveau préavis pour approuver, le cas échéant, le projet d'aménagements routiers et obtenir les crédits nécessaires.

Dès lors, la Municipalité propose que cette opposition soit levée.

En ce qui concerne les travaux prévus au ch. du Grillon Sud, objet du présent préavis, le renouvellement des infrastructures souterraines et la remise en état de la route seront effectués de manière coordonnée comme habituellement.

4.2.2.2. Observation

4.2.2.2.1 Observation de M. Charles Imoberdorf, av. de l'Avenir 1

Motifs

Madame et Monsieur,

Par la présente je vous informe que j'ai pris connaissance des documents et des plans relatifs aux travaux envisagés dans l'objet susmentionné, le 05 crt, dans vos locaux du ch. de la Damataire 13, 1009 Pully.

- Dans le cadre du remplacement des conduites industrielles et des fouilles nécessaires à ces ouvrages en limite de propriété, je formule les réserves d'usage pour la sauvegarde en l'état actuel du muret supportant la clôture, ainsi que la partie pavée de l'entrée de la propriété.*
- Si le projet de mise en double sens de l'av. de l'Avenir est adopté, je vous prie de prendre en considération les points suivants :*

- 1.- Remise en place du miroir existant dans l'axe de l'entrée de la propriété avec l'adjonction d'un miroir pour la visibilité sur la nouvelle voie montante ainsi créée.*
- 2.- Me certifier sur site que la première place de stationnement, nouvellement prévue à l'entrée de l'av. de l'Avenir depuis le ch. de Rennier, n'entrave en rien les manœuvres d'accès ou de sortie de la propriété, à la montée comme à la descente.*

Merci de joindre mes requêtes à cette enquête publique.

En restant à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

4.2.2.2.2 Détermination de la Municipalité

Le projet initial prévoyait, en sus des travaux de collecteurs à l'av. de l'Avenir Est et au ch. du Grillon Sud, des aménagements routiers sur l'av. de l'Avenir comprenant, entre autres, la mise en double sens de cette dernière. Or la mise à l'enquête de ces aménagements a suscité de nombreuses oppositions qui ont conduit la Municipalité à reporter les travaux routiers de l'av. de l'Avenir et à effectuer un complément d'étude. Par conséquent, les travaux de collecteurs prévus à l'av. de l'Avenir Est sont également repoussés.

En effet, la Municipalité, comme le demandent les opposants, ne veut pas réaliser de manière dissociée les travaux d'infrastructures souterraines et les aménagements routiers. Ils feront l'objet d'un nouveau préavis pour approuver, le cas échéant, le projet d'aménagements routiers et obtenir les crédits nécessaires.

En outre, la Municipalité prend note des demandes relatives à la sauvegarde du muret actuel et à la problématique de l'entrée de la propriété ; les mesures nécessaires seront prises, le cas échéant, lors de l'exécution des travaux.

Au sujet des considérations sur la mise en double sens, celles-ci sont hors contexte (l'enquête portait sur les collecteurs) et sans objet à l'heure actuelle, le projet d'aménagements routiers de l'av. de l'Avenir étant retiré. Le nouveau projet fera, quant à lui, l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête, si nécessaire.

5. Demande de crédit et de financement

5.1. Récapitulation des coûts (uniquement Grillon Sud)

Réseau des routes	CHF	69'000.00
Réseau d'éclairage public aérien	CHF	16'000.00
Réseau d'assainissement (canalisations et épuration)	CHF	334'000.00
Réseau d'eau potable	CHF	170'000.00
Réseau d'électricité basse tension	CHF	61'000.00
Total général (TTC)	CHF	650'000.00

Les parts du Service de l'électricité de Lausanne et de Swisscom ne sont pas incluses dans ce montant et seront réglées directement à l'entreprise adjudicataire par les services concernés.

Pour mémoire, les montants prévus pour les chantiers « Avenir Est et Grillon Sud » au plan d'investissements (ci-après PI) 2011-2015, présenté au Conseil communal le 14 décembre 2011, sont les suivants :

Aménagements urbains	CHF	50'000.00
Réseau des routes	CHF	280'000.00
Réseau d'éclairage public aérien	CHF	20'000.00
Réseau d'assainissement (canalisations et épurations)	CHF	518'000.00
Réseau d'eau potable	CHF	285'000.00
Réseau d'électricité basse tension	CHF	90'000.00
Total général (TTC)	CHF	1'243'000.00

5.2. Crédit demandé

C'est dès lors un crédit total de CHF 650'000.00 (TTC) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux. Pour mémoire, les amortissements et intérêts liés aux réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement seront payés, a posteriori, par leurs taxes respectives. Ce crédit sera financé par un prélèvement sur les disponibilités de la bourse communale. En principe, la Ville de Pully devrait être en mesure de financer cet investissement par des fonds propres et, par conséquent, ne pas recourir à l'emprunt.

5.3. Récapitulatif des prestations du personnel communal

Les prestations internes relatives aux travaux des divers services comprenant les missions d'étude, de conseil, de contrôle, de surveillance, de mise à jour du cadastre souterrain, ainsi que de mise en provisoire et autres travaux d'installation sont estimées comme suit :

Routes	CHF	7'000.00
Eclairage public aérien	CHF	10'000.00
Assainissement	CHF	50'000.00
Eau potable	CHF	28'000.00
Electricité basse tension	CHF	26'000.00
Total général (TTC)	CHF	121'000.00

Elles seront assurées par le personnel de la DTSI et sont indiquées ici pour mémoire; elles ne sont dès lors pas comprises dans la demande de crédit dont ce préavis fait l'objet.

6. Planification des travaux

Ce chantier urbain a les contraintes principales suivantes :

- l'accès le plus optimal possible des riverains à leur propriété ;
- le maintien en permanence du passage des piétons.

La planification souhaitée est la suivante :

- remplacement des réseaux et réfection de la chaussée (couche de support) mi-août - décembre 2012
- pose du tapis définitif (couche de roulement) mai 2013

7. Développement durable

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures (DINF), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

7.1. Cohérence sur le plan économique

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- la nécessité d'avoir recours à des finances publiques pour le renouvellement des infrastructures communales actuellement en mauvais état et obsolètes ;
- la synergie des interventions de tous les services a pour conséquence une optimisation des coûts de renouvellement des infrastructures ;
- la planification des travaux et la prévision des dépenses sont conformes au PI 2011-2015.

7.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- ces travaux permettront de baisser la consommation d'électricité pour l'éclairage public, tout en améliorant la qualité de l'éclairage ;
- les travaux généreront inévitablement des déchets. Certains matériaux seront réutilisés dans la mesure du possible ;
- la mise en séparatif du collecteur unitaire existant et la mise en conformité de l'évacuation des eaux des bâtiments privés supprimeront des pollutions dans le terrain et dans la nappe phréatique ;
- les critères d'adjudication des travaux prendront en compte le mode opératoire d'exécution du marché face aux exigences et contraintes environnementales.

7.3. Cohérence sur le plan social

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- les travailleurs seront soumis aux directives de la SUVA.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le préavis N° 06 - 2011 du 18 avril 2012,
- vu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de renouvellement des conduites industrielles et de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux à l'av. de l'Avenir Est et au ch. du Grillon Sud, soumis à l'enquête publique du 24 février au 26 mars 2012 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 650'000.00 TTC, destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de renouvellement des conduites industrielles et de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux du ch. du Grillon Sud (ceux liés à l'av. de l'Avenir Est feront l'objet d'un préavis ultérieur), montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition et à l'observation formulées ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) travaux liés à l'eau et à l'électricité
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau ;
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité ;
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'éclairage public aérien ;
 - b) travaux des collecteurs
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;
 - c) travaux des routes et aménagements routiers
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 avril 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le chef de service
		
Gil Reichen		Claude-Alain Chuard

9. Annexes

- Annexe A : Situation des travaux (canalisations et chaussée), format A4
- Annexe B : Coupes types, format A4

Des documents supplémentaires et des plans à plus grande échelle seront :

- transmis aux membres de la commission ad hoc ;
- affichés lors de la séance du Conseil communal ;
- disponibles au secrétariat de la Damataire, aux heures ouvrables, pour les membres du Conseil communal.